

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20151 - 78EME ANNÉE

Inflation : 6,1 % de plus dans l'alimentation, 20 % de plus pour l'énergie

Les Réunionnais frappés par la flambée des prix

L'indice des prix à la consommation publié hier par l'INSEE confirme la flambée des prix. Dans l'alimentation, les prix ont augmenté en avril de +0,8 % après +2,7 % en mars et +2,4 % en février. La bouteille de gaz a connu une hausse de plus de 9 % en avril. Aucune aide de l'État n'est prévue pour soutenir les victimes de cette situation, c'est-à-dire la majorité des Réunionnais.

Les Réunionnais étouffent sous le coup de la hausse des prix. L'indice des prix du mois d'avril vient confirmer la perte de pouvoir d'achat continue des Réunionnais. Dans l'alimentation, les prix ont augmenté en avril de +0,8 % après +2,7 % en mars et +2,4 % en février. L'inflation dans l'alimentaire est de plus de 6 % sur un an. Elle est de plus de 20 % pour l'énergie, dont plus de 9 % pour la bouteille de gaz au mois d'avril. A cela s'ajoute des perspectives inquiétantes. La situation internationale a permis aux spéculateurs d'augmenter leurs profits dans la vente de papier et de carton. Les prix ont doublé, avec des conséquences à prévoir sur le coût de la rentrée scolaire. Une hausse de 25 % des fournitures scolaires est attendue. C'est un nouveau coup de massue en préparation alors que les salaires, les bourses, retraites et prestations sociales ne suivent pas le même rythme d'augmentation.

Pas d'aide pour la majorité des victimes de la hausse des prix

Les Réunionnais sont confrontés à une hausse des prix sur laquelle ils n'ont aucune prise. C'est la conséquence de la forte dépendance de La Réunion aux importations venues d'Europe. Sur un si long trajet, les fluctuations du coût du fret maritime et de la disponibilité des bateaux pèsent sur les prix. Avec les effets de la crise COVID-19 et de la guerre en Ukraine, les conditions sont réunies pour ponctionner durablement les porte-monnaies des Réunionnais.

Le gouvernement a mis en place des mesures pour atténuer les conséquences de la hausse des prix des matières premières et du fret maritime pour des entre-

prises, ainsi que pour les consommateurs de carburant, transporteurs et automobilistes. Mais rien n'est destiné à la majorité de la population qui vient d'encaisser en un mois une hausse de 9 % de la bouteille de gaz, source d'énergie indispensable pour la cuisine.

Hausse durable

Les Réunionnais sont frappés par la flambée des prix des produits de première nécessité. C'est la part la plus importante des dépenses des familles vivant sous au juste au-dessus du seuil de pauvreté, soit la majorité de la population réunionnaise.

C'est donc une nouvelle dégradation de la situation de la plus grande partie de nos compatriotes. Avec la volonté des Etats-Unis de prolonger la guerre en Ukraine pour infliger le plus de perte possible à l'armée russe, l'instabilité du commerce mondial va se prolonger. Cela favorisera la spéculation et donc les profits sur les matières premières et les produits de première nécessité qui ne sont pas fabriqués à La Réunion mais sont indispensables à la production locale. Ces augmentations sont payées par le consommateur qui n'a personne vers qui se retourner.

Combien sont-ils désormais ces Réunionnais qui n'ont plus d'argent pour la seconde partie du mois ? La population ne peut que s'appauvrir. Il est urgent que les Réunionnais bénéficient de mesures de soutien immédiates pour faire face à cette situation d'urgence sociale.

Et pour le plus long terme, il est plus que jamais nécessaire de tout remettre à plat afin de construire un autre pays, afin de faire émerger une Réunion développée et solidaire. Laisser les Réunionnais sans défense face aux augmentations décidées par les spéculateurs n'est plus tolérable au 21e siècle. La population doit être protégée des augmentations de prix, et avoir l'espoir qu'un autre avenir est possible.

M.M.

La visite d'une délégation du Club export dans la presse malgache

Recherche de partenariats pour implanter « une vraie structure » à Madagascar plutôt que délocaliser de La Réunion

La première visite d'une délégation officielle d'entrepreneurs réunionnais depuis la réouverture des frontières à Madagascar a donné lieu à un bilan positif d'après le bilan fait par notre confrère de la presse malgache 2424.mg. L'intensification de la coopération régionale est une piste sérieusement envisagée, en particulier sur le plan des ressources humaines. Une entreprise réunionnaise a d'ailleurs comme projet de recruter à Madagascar « des ingénieurs mécaniciens pour travailler à la Réunion car ce capital humain lui fait défaut ».

16 chefs d'entreprise réunionnais se sont rendus la semaine dernière à Madagascar. « les chefs d'entreprises de la délégation réunionnaise repartent avec des contacts et des perspectives. Sur le court terme, certaines prévoient de revenir seules dans l'optique de concrétiser des partenariats en vue d'implanter plus tard une vraie structure au lieu d'opérer une simple délocalisation », souligne notre confrère 2424.mg.

Répondre aux besoins d'expertise et de formation

« Des besoins identifiés d'un côté et des solutions proposées de l'autre. Les rencontres d'affaires qu'ont eues les membres du Club Export Réunion avec les chefs d'entreprises malgaches ont permis aux deux parties de se pencher sur des secteurs sur lesquels elles peuvent travailler en co-développement. L'occasion a été saisie par la partie malgache pour présenter les besoins en vue des chantiers à venir et

auxquels les entreprises réunionnaises ont été invitées à participer en termes d'expertise et de formation ».

« Nos deux îles disposent des ressources et de savoir-faire aptes à répondre aux enjeux de demain. En intensifiant la coopération régionale avec Madagascar, les entreprises réunionnaises espèrent travailler avec les entreprises malgaches pour une montée en compétence commune (...) La formation et l'expertise réunionnaise dans des domaines à forte valeur ajoutée et les ressources tant humaines que naturelles de Madagascar peuvent contribuer à la sécurité alimentaire et industrielle de la zone mais aussi à la transition énergétique »

Madagascar peut « contribuer à plus de main d'œuvre qualifiée »

« Avec les ressources humaines dont elle dispose, la Grande île peut, pour sa part, contribuer à plus de main d'œuvre qualifiée », précise notre confrère qui indique que Echos OI, « entreprise réunionnaise spécialisée en ouvrage métallique et ingénierie de construction », compte recruter à Madagascar « des ingénieurs mécaniciens pour travailler à la Réunion car ce capital humain lui fait défaut ».

« Sur le court terme, certaines (entreprises - NDLR) prévoient de revenir seules dans l'optique de concrétiser des partenariats en vue d'implanter plus tard une vraie structure au lieu d'opérer une simple délocalisation ».

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Que signifie la réouverture de l'ambassade US en Ukraine ?

Partis dès le 8 février, ils ont semé la panique dans les chancelleries occidentales. L'opération militaire russe a eu lieu le 24 février. Ils sont les premiers à y retourner. Les Américains hissent le drapeau de la victoire à Kiev qui devient la capitale d'une nouvelle région que l'Histoire devra dénommer. Exit l'Union européenne, vassalisée.

Le 18 mai 2022, la Finlande et la Suède ont officiellement demandé leur adhésion à l'Otan. Ils quittent leur statut de neutralité et intègrent la coalition militaire. Dans les faits, ils font acte d'allégeance aux Américains et se rattachent à leurs normes internationales et leurs objectifs politiques, laissant les dirigeants de l'Union européenne à leurs illusions.

En effet, le 9 mai, le Président en exercice de l'Union européenne, Emmanuel Macron, avait donné une version plutôt romantique de la situation. L'Ukraine est « membre de cœur » de l'Union Européenne, avait-il avancé. Il prévoyait une adhésion dans 2 ou 3 décennies. A la place, il proposait une « organisation européenne nouvelle (qui) permettrait aux nations européennes démocratiques adhérant à notre socle de valeurs de trouver un nouvel espace de coopération... ». La Suède et la Finlande sont une belle prise pour les Américains, car l'opération rend caduque la volonté de l'Union de se doter d'une force militaire indépendante.

Désormais, le drapeau américain triomphe sur l'Europe des 30. La cérémonie très médiatique du retour de l'Ambassade US à Kiev sert de symbole à une influence directe sur une géographie qui englobe les 2 rives de l'Atlantique Nord jusqu'aux frontières baltes de la Russie.

Le terrain avait été balisé avec les visites du 24 avril, de Antony Blinken et le ministre américain de la Défense Lloyd Austin. Maintenant, Biden « débarque » avec un chèque de 40 milliards de dollars pour commencer à structurer la nouvelle entité, en puissance économique et commerciale, aux conditions des États-Unis. Biden n'a pas oublié celui qui a déclaré « l'Otan est en état de mort cérébrale ». Il a surjoué le danger russe pour éliminer un concurrent.

En suivant aveuglément les injonctions US, l'Union européenne s'est suicidée sur le plan énergétique, technologique, politique et monétaire. Il est symptomatique que les 2 devises qui profitent de la crise sont le Dollar et le Rouble. Si Biden pense qu'il a atteint ses objectifs immédiats, la cession d'une partie de l'Ukraine à la Russie servira de monnaie



d'échange. Car, pour les États-Unis, l'ennemi, c'est le Parti communiste chinois.

Maintenant, les vainqueurs du jour vont exiger de leurs « alliés » de briser la coopération avec la Chine. Les prétextes fallacieux ne manquent pas comme ceux qui ont conduit au boycott des JO de Beijing. Le Canada vient d'interdire les technologies Huawei et ZTE sur son territoire. Le motif serait la sécurité. Une hypocrisie depuis qu'on connaît les pratiques de la CIA et du SNA, grâce à Julien Assange et Edward Snowden.

Mais les points forts de la Chine ne sont pas seulement technologiques. En 2021, ce sont 15 000 trains de marchandises qui ont fait l'aller-retour, entre les 2 grands marchés de consommation, en toute sécurité. Jamais les États-Unis n'accepteront que ces avantages leur échappent. Ils ont un endettement de 30 000 milliards de dollars à éponger et 750 bases militaires à entretenir.

On peut comprendre l'appel lancé le 21 mai, par le Président Chinois à ses homologues des BRICS pour « construire une communauté mondiale de sécurité pour tous ». C'est la seule alternative crédible au train de vie « hors norme » des États-Unis. L'Union européenne aurait dû répondre à la demande russe de « sécurité collective » dès lors que les États-Unis et l'Otan l'avaient refusé, l'an dernier.

Finalement, la réponse à la question de départ est simple. La sécurité énergétique de l'ambassade des États-Unis à Kiev et de celle de 40 millions d'Ukrainiens de Zelensky sont toujours assurées par le gaz russe. Les dirigeants européens préfèrent s'en priver totalement.

Ary Yee Chong Tchi Kan

Plaidoyer pour la création d'une « zone dénucléarisée » dans l'océan Indien

(Une étape pragmatique et préalable en vue de la création d'une « zone de paix »)

Le Mouvement Réunionnais pour la Paix (MRPaix) souhaite sincèrement l'application de toutes les dispositions de la résolution 2832 (XXVI), adoptée le 16 décembre 1971 par l'Assemblée générale des Nations Unies et contenant la « Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », une déclaration qui vise notamment à éliminer de l'océan Indien « toutes les bases et installations militaires » et « toute manifestation de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien ». Néanmoins, un constat amer s'impose : bien qu'ayant été approuvée à l'unanimité par les États participants, l'historique résolution 2832 est restée lettre morte, comme 39 autres résolutions qui ont le même objet et qui ont été votées par l'organe plénier de l'ONU entre 1972 et 2021.

Un demi-siècle exactement après l'adoption de la résolution 2832, les spécialistes de la géopolitique ne peuvent que dresser un procès-verbal d'échec du projet onusien visant à ériger l'océan Indien en « zone de paix ». En 2022, cette région se présente comme une vaste zone de transit maritime. Mais c'est aussi une « zone conflictuelle » et, plus encore, une « zone convoitées » pour de multiples raisons : économiques, politiques, religieuses ou territoriales. Il en est notamment résulté depuis 1971 un renforcement des bases, installations militaires et services de soutien logistique des grandes puissances maritimes et nucléaires qui, en cas de conflits armés, sont autant de menaces graves et directes pour les États riverains de l'océan Indien et leurs populations qui y vivent pacifiquement.

On peut toutefois expliquer le fiasco onusien dans la mise en œuvre de la résolution 2832. Votées par l'Assemblée générale en vue de l'application de la « Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », les 39 résolutions précitées ne sont pas, au plan juridique, des décisions mais de simples recommandations. C'est dire qu'elles sont dépourvues de force contraignante : leur objectif consiste seulement à proposer aux États membres de l'ONU un comportement donné. Par suite, ces États ne commettent aucune illicéité et n'engagent pas leur responsabilité en ne les respectant pas. Dès lors, ériger l'océan Indien au rang d'une « zone de paix » – au sens où l'entend la résolution 2832, adoptée le 16 décembre 1971 – implique que l'on tienne compte de

ces réalités incontournables ainsi que des expériences positives qui ont été acquises dans d'autres régions du globe.

«Les progrès historiques en matière de désarmement nucléaire sont menacés»

Pour avancer et pour obtenir des résultats tangibles et décisifs, le MRPaix propose ni plus ni moins de recourir à un nouveau logiciel, plus ciblé. Celui-ci repose sur le postulat selon lequel la principale menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité est, sans contredit, la prolifération des armes nucléaires. De surcroît, ce logiciel est justifié par l'observation franchement pessimiste d'António Guterres, l'actuel Secrétaire général des Nations Unies, lorsqu'il déclare le 9 août 2020 – lors du 75^e anniversaire du bombardement atomique de Nagasaki – que « les progrès historiques en matière de désarmement nucléaire sont menacés, car le réseau d'instruments et d'accords visant à réduire le danger des armes nucléaires et à les éliminer s'effondre ».

Pour que cette tendance alarmante soit inversée et afin d'endiguer la menace nucléaire, il convient à l'occasion de rappeler que le « désarmement général et complet » – un des objectifs majeurs de l'ONU – peut être obtenu par la création de « zones de paix » et plus précisément encore par la création de « zones dénucléarisées » dans les diverses parties du monde. Dans ce domaine, nous savons aussi que des progrès significatifs ont déjà été réalisés par la voie conventionnelle, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle et notamment dans l'Hémisphère Sud dont relève l'océan Indien.

Zones dénucléarisées

Ainsi, l'Antarctique est démilitarisé en vertu du traité de Washington, un traité signé le 1^{er} décembre 1959 par le « club des Douze ». Sa neutralisation est clairement indiquée dans son article 1^{er}, ainsi rédigé : « Seules les activités pacifiques sont autorisées dans l'Antarctique. Sont interdites, entre



Le Professeur André Oraison.

autres, toutes mesures de caractère militaire telles que l'établissement de bases, la construction de fortifications, les manœuvres ainsi que les essais d'armes de toutes sortes ». Le Continent blanc est ainsi devenu, dès le 23 juin 1961, la première « zone de paix » effective et exhaustive de l'Hémisphère Sud, dès lors qu'il est soumis à un double régime permanent de démilitarisation et de dénucléarisation.

L'Amérique latine est la deuxième « zone de paix » de l'Hémisphère Sud. Mais contrairement à l'Antarctique qui fait l'objet d'un désarmement intégral, la « zone de paix » créée dans le sous-continent américain n'est que partielle : elle s'analyse seulement en une « zone dénucléarisée ». Dans le traité signé le 14 février 1967 à Tlatelolco, les États Parties s'engagent à ne pas tolérer la présence d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs et acceptent d'être soumis au contrôle de l'Organisme pour la prohibition des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL). Ce traité est complété par deux protocoles additionnels concernant les territoires relevant de quatre puissances extérieures à l'Amérique latine – États-Unis, France, Pays-Bas et Royaume-Uni – et les garanties accordées par les cinq puissances nucléaires officielles et membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'engagent solennellement à ne jamais utiliser les armes nucléaires dans la zone concernée.

Sur un espace allant de l'Équateur jusqu'aux limites de la zone couverte par le traité de Washington sur l'Antarctique, le Pacifique Sud est lui aussi devenu une « zone dénucléarisée ». Signé le 6 août 1985 par une douzaine d'États, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le traité de Rarotonga qui l'institue est lui aussi complété par trois protocoles adoptés le 8 août 1986. Ces protocoles concernent les territoires du Pacifique Sud relevant de trois puissances extérieures à cette région – États-Unis, France et Royaume-Uni – ainsi que les garanties accordées par

les cinq puissances nucléaires officielles sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pour être complet, il faut enfin mentionner le traité sur la « zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » ou traité de Pelindaba (une petite localité sud-africaine qui abritait jadis un centre de recherche atomique, aujourd'hui démantelé). Signé au Caire le 11 avril 1996, ce traité prévoit la création d'une « zone dénucléarisée » sur l'ensemble du continent africain tout en reconnaissant néanmoins aux États Parties le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, toujours sous le contrôle de l'AIEA. Trois protocoles au traité de Pelindaba concernent par ailleurs les territoires de l'Afrique relevant de deux puissances extérieures à ce continent – l'Espagne et la France – et portent, une nouvelle fois, sur les garanties accordées par les cinq puissances nucléaires officielles.

Antarctique, Amérique latine, Pacifique Sud et Afrique territoires sans armes nucléaires

Ainsi, après l'Antarctique en 1959, l'Amérique latine en 1967 et le Pacifique Sud en 1985, c'est l'Afrique toute entière qui devient en 1996 le quatrième secteur de l'Hémisphère Sud à être exempt d'armes nucléaires. Dès lors, pourquoi diantre ne pourrions-nous pas parvenir au même résultat dans l'espace indianocéanique ?

Après avoir ainsi évoqué des succès très importants et irréfragables dans la plupart des secteurs de l'Hémisphère Sud, le MRPaix a acquis la conviction que l'océan Indien a lui aussi vocation à devenir une « zone dénucléarisée », en tant qu'étape pragmatique et préalable à la création d'une « zone de paix », au sens plus vaste et plus ambitieux qui est celui de la vénérable résolution 2832. Cet objectif ciblé peut et doit être atteint, dans les meilleurs délais, par la voie d'un engagement international multilatéral approprié, ouvert à tous les États riverains de l'océan Afro-asiatique et établi sur le modèle des traités de Pelindaba, de Rarotonga et de Tlatelolco, c'est-à-dire avec l'indispensable garantie des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**Julie Pontalba et André Oraison,
respectivement Présidente et Conseiller
juridique du Mouvement Réunionnais pour
la Paix (MRPaix)**

Oté

Ankor in mové poin pou départman-la ?

Issi néna pli fèb rotrète ké dann toute la Républik

Mézami néna inn-dé somenn nou l'aprann in mové nouvèl pou nou rényoné : la moityé bande zanfan noute péi i viv dann in famiye pov : lopinyon piblik lété shoké pars zot koné bien in linzistis i vize bande zanfan sé in linzistis, nou rényoné, lé difisil pou nou aksépté. Pars aprés sa sé linégalité dan la vi, dann travaye, é toute sak i s'ansui.

Mé bande mové nouvèl i arète pa la, pars l'INSEE i sorte ankété dsi la rotrète bande pèrsonne azé é pa d'mirak ankor in kou : issi mèm bande rotrète lé pli fèb é lo rézilta dsu lo nivo d'vi bande pèrsonne azé, zot santé galman, zot vi pèrsonèl i pran in sèryé shoke é toute sak néna vyé pèrsonne dann zot voisinaz sansa dann zot famiy i pé pa done amwin la démanti.

Rényon promyèr la fé koze inn-dé moune é banna la gingn lokazyon pou rakonte zot maléré sor. Pars sé in maléré sor pou vréman : In madam la di èl lé ko-lokatèr avèk son garson i touth lo RSA pars na poin travaye dopi lontan é lé dir pou zot pou zoinde lé déboute par l'milyé. In madame i viv avèk son mari azé i antan pi, épi i koze pi non pli : lo soin i koute shèr é dopi dé zané zot la poin okin plézir dan la vi. In madam vèv, azé galman la di, pou son par, èl i anpé pi.

Antansion, i ariv dann in sossyété bande pèryode la kriz, mé sa la pa la krize, lé konmsa toultan - a suiv, a kontinyé - é konm répons zot i manke pa gingn bande promèss mé bande promèss i transform pa zamé an réalité. Si i azoute avèk sa lo shomaz, lo mal lojman, la vie shèr d'in

boute a l'ote l'ané ni oi bien néna in kantité viktime lo départmantalizassion gréfé dirèk dsi lo sistème néo-kolonyal.

A biensir, i fo pa alé konpar la sityassion bande rényoné, avèk sak i éspass dann d'ote landroi, mé ni pé dir la pa pou sa ni fé parti d'in péi sis-sétyèm grande puissans dan lo monde. Déza dan la Franss la pa briyan, mé issi La Rényon konm dann plizyèr péi l'outre-mèr lé ankor moin briyan... Ni koné néna plizyèr rézon pou in réalité konmsa, mé d'aprè sak i paré opliss i sava, opliss la sityassion i dégrade é nou mèm dann l'outre-mèr nou la poin noute déstin an min. Alor in pé i domande bande nouvo député monte in pé o kréno é amontr zot i aksèpe pa in sityassion konmsa. Mi doute pa k'in pé va réazi, mé d'ote mi krin zot lé riskab aksèpe la sistyassion konm èl i lé. Inn foi kostardé sansa tayérizé épi anbarké dann l'aviyon, lo monde lé pli bo... Pou zot, pa pou bande bordé d'noute péi.

A bon ékoutèr salu !

NB-La prèv, sinkan i sorte passé. In mandatir i sorte passé é mwin la pa vi in loi programme - mèm in projé d'loi - pou konbate la mizè. Donk mi pans sa i intèrèss pa vréman bande zansien député amoinss inn foi laba, zot lé tro anklavé poupran linissyativ k'i fo ! Alor bande nouvo ! La rézistans siouplé ! Réziste in pé ! Ni konte dsi zot. Pars an atandan kabri i manze salade.

Justin